

Les chiens sur les plages

Afin de protéger la faune et la flore, les chiens doivent être **IMPÉRATIVEMENT** tenus en laisse sur la Réserve naturelle

Mise à jour le 20 juin
2022



- Dans les 2 zones de protections renforcées (fond de l'anse d'Yffiniac et l'estuaire du Guessant), le stationnement, la circulation des personnes et des chiens est interdite, ainsi que la navigation.
- Sur les dunes de Bon-Abri (en dehors du sentier des douaniers), les chiens sont également interdits.

“ EN DEHORS DE CES ZONES, LES CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE.



En cas de non respect de la réglementation sur les chiens, vous encourez une amende de 68 euros.



La réglementation sur les plages

En dehors de la réglementation de la Réserve naturelle pour la protection de la faune et de la flore, les communes peuvent interdire l'accès des plages aux chiens (pour des raisons sanitaires ou de protection de la faune).

